

## Facebook, l'ennemi du salarié ?

27-02-2009

Droit du travail. Attention à ne pas mettre n'importe quoi sur son profil Facebook, car ce réseau privé mais ouvert au public peut jouer de mauvais tours. La diffusion de photos ou de textes n'est pas sans risque. Un salarié anglo-saxon a été ainsi licencié par son employeur. voir Latribune.fr.